ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« au »,

les mots :

« à l'avant-dernier alinéa du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.